

# Le point sur...

Nos positions et notre action  
sur les dossiers d'actualité

## Carrière et métier

### L'ÉQUITÉ HOMMES/FEMMES : OBJECTIF À ATTEINDRE

Au sein de notre organisation, la « proportionnalité contraignante » dans les statuts et le règlement intérieur a eu un effet spectaculaire sur la composition des instances syndicales. Alors que les femmes représentent 44 % des syndiqués au SNPDEN, leur part au sein du conseil syndical national est passée de 33 % en 2013 à 46 % en 2017. L'objectif fixé lors du congrès d'Avignon a ainsi été atteint et même dépassé en un temps record.

Nous pouvons souhaiter au ministère une efficacité équivalente. Le vendredi 30 mars s'est tenue la 2<sup>e</sup>

réunion de travail autour de la problématique de l'égalité H/F. Le DGRH, M. Geffray, qui présidait en personne ce groupe de travail, a réaffirmé

son engagement sur le sujet. Cette réunion était plus particulièrement consacrée à l'encadrement. Les adhérents en trouveront le compte rendu sur le site.

Première – et de loin – fédération de l'encadrement, l'UNSA était représentée par le SNPDEN, et A&I (Administration et intendance). Le SNPDEN est intervenu notamment pour souligner que trop

d'académies hésitent encore à attribuer des items excellents à des adjoints... qui sont majoritairement des adjointes. Nous avons émis le souhait que le bilan social puisse être décliné systématiquement dans chaque académie sur la base du modèle national, et puisse servir de « point de repère » lors des CAPA. Dans le droit fil des thèmes de réflexion du groupe *Olimpe*, le SNPDEN a également évoqué le poids des représentations liées aux fonctions d'encadrement.

Un autre groupe de travail s'est penché, le 20 mars, sur la question du recrutement des personnels de direction. Des pistes ont été évoquées, comme le remplacement du concours interne sur

### **■ impossibilité des personnels de direction adjoints d'accéder à SIRHEN dans le cadre des entretiens de carrière**

épreuves par un examen professionnel ouvert à des personnels ayant exercé les fonctions pendant une période à déterminer, la création d'un concours externe pour élargir le vivier, l'augmentation de la promotion interne par liste d'aptitude, et les possibilités de détachement aux corps extérieurs aux deux ministères. C'est une des questions dont le congrès de Colmar devra s'emparer.

### AVEC L'UNSA, C'EST TOUJOURS NON À LA RETRAITE PAR POINTS

Le SNPDEN a appelé à participer à la journée d'action du 15 mars, pour défendre la « ligne rouge » définie par l'UNSA Fonction publique: « pas de baisse des pensions des fonctionnaires ».

Un système par points (RAFP par exemple) est un système individuel à « cotisations définies » avec obligation de « moyens » et non de « résultat » puisque la valeur du point (de cotisation ou de service) est recalculée chaque année, le système devant s'équilibrer. Dans ces systèmes il n'y a plus d'âge légal de départ, plus de montant de pension connu à l'avance, plus de calcul sur l'indice des 6 derniers mois. Partout où il a été mis en œuvre (en Suède par exemple), un tel système a abouti à un report de l'âge de départ, à une baisse globale des pensions en raison de leur dépendance aux aléas économiques, et à un accroissement de l'individualisme. Vous pouvez à ce sujet vous reporter à l'article très complet paru à ce sujet, dans *Direction 250*.

### LE JOYEUX FOUILLIS DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le SNPDEN a récemment rappelé (cf. LDD 808) son mot d'ordre de boycott de

« SIÈCLE Orientation », digne successeur de « Sconet SDO ». Le dialogue d'orientation relève de la seule responsabilité des établissements, et rien n'oblige à utiliser les documents suggérés par l'académie ni à saisir le détail du dialogue avec CHAQUE élève dans une application informatique. C'est là l'un des plus beaux exemples d'application numérique chronophage et inutile. Pourtant, une récente audience avec la Direction du Numérique pour l'Éducation (cf. compte rendu sur le site), permet de découvrir que souvent les pressions insistantes ne concernent que quelques académies, et parfois, pour des applications abandonnées par le ministère lui-même !

Nous avons à nouveau dénoncé l'impossibilité des personnels de direction adjoints d'accéder à SIRHEN dans le cadre des entretiens de carrière, mais aussi la redondance des saisies administrativo-pédagogiques. Pour CYCLADES, en revanche, il s'agit bien d'un déploiement national. Après avoir sévi dans les collèges pour le brevet (cf. LDD 601 et 731), CYCLADES, qui a remplacé ORGANET pour le bac, fait déjà des siennes : faute de pouvoir déléguer l'application, les saisies doivent être faites par les personnels de secrétariat... sauf à donner les codes d'accès de l'ensemble de l'application à tous les professeurs concernés... Si, pour *Parcoursup*, nous ne sommes pas là pour faire le travail de saisie des professeurs principaux, pour CYCLADES, il ne nous appartient pas davantage de saisir les notes données par les professeurs aux candidats.

## MISE EN SÛRETÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En mars 2017, le SNPDEN avait lancé une enquête sur la sûreté des établissements scolaires. Conformément à notre mandat du CSN de novembre 2017, la commission métier a lancé, un an après, une enquête, utile à un point d'étape pour le Congrès de Colmar, d'autant que la tragique actualité rappelle la permanence des dangers.

# Pédagogie

## LE NOUVEAU BACCALAURÉAT : LE DIABLE SE CACHE DANS LES DÉTAILS !

Le SNPDEN, comme tous les syndicats de l'UNSA Éducation représentés au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation), a voté en faveur du projet de nouveau baccalauréat, d'autant qu'il reprend largement les propositions adoptées lors du CSN de novembre 2017. Mais, « le diable se cache dans les détails » et le SNPDEN est très vigilant sur le fonctionnement d'une invention du rapport Mathiot : les « épreuves communes ».

Le SNPDEN a fait valoir des règles pour en limiter l'inflation, qui ont été intégrées dans la réglementation, réduisant ainsi fortement le nombre des épreuves possibles :

- seuls les enseignements du tronc commun et de spécialité font l'objet d'épreuves encadrées nationalement ;
- un enseignement ne peut avoir une épreuve terminale et une épreuve commune ;
- un enseignement ne peut faire l'objet d'une épreuve encadrée nationalement avant six mois du début des cours ;

- un enseignement ne peut avoir plus d'une épreuve terminale ou deux épreuves communes.

De ces quatre principes, les trois premiers ont été intégrés dans les textes réglementaires. Seul le troisième (qui visait à limiter à deux les épreuves qui n'étaient pas concernées par les trois premiers points) n'a pas été retenu à cette étape... mais ce n'est pas un combat perdu !

**Par exemple, le SNPDEN demande que ces épreuves soient limitées à un maximum de deux heures, que les modalités de prise en compte des situations particulières ne se fassent pas sous la forme de tiers-temps, etc.**

S'ouvre maintenant la phase de mise en œuvre : le SNPDEN va poursuivre activement son travail de syndicat qui est de veiller concrètement aux intérêts des personnels de direction et, ici, à nos conditions de travail (par exemple, le SNPDEN demande que ces épreuves soient limitées à un maximum de deux heures, que les modalités de prise en compte des situations particulières ne se fassent pas sous la forme de tiers-temps, etc.). □

## Soutien aux collègues de Mayotte

*Le SNPDEN-UNSA, dans sa lettre de direction du 16 février dernier, assurait de tout son soutien l'ensemble des collègues personnels de direction du territoire de Mayotte.*

*Ce contexte particulièrement complexe de violences croissantes a conduit à ce que des personnels soient pris à partie et menacés de représailles, ce dont ils avaient été jusque-là préservés. La question de la fermeture des établissements se pose donc avec acuité mais dans quel objectif : protéger les élèves et les personnels ou permettre les conditions de l'amplification de la crise ?*

*Le SNPDEN-UNSA renouvelle son entière solidarité aux équipes sur place qui assurent la continuité du service public d'éducation en cette période particulièrement troublée et incertaine.*

*En métropole, nous prenons la pleine mesure de la situation : c'est pourquoi nous continuons à réclamer auprès du ministre de l'Éducation nationale et du gouvernement, l'accompagnement indispensable des personnels et la mise en œuvre des voies permettant un retour à l'apaisement. Le prochain numéro de Direction reviendra plus amplement sur la situation à Mayotte au travers de témoignages de nos collègues.*

**Retrouvez l'actualité du syndicat dans les LDD et dans les comptes rendus de réunions et groupes de travail, disponibles sur le site.**

Florence DELANNOY  
Secrétaire nationale Communication  
Florence.delannoy@gmail.com